

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2025 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Catherine Léger, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Karine Dostie

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Karine Dostie, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 05.

2025-10-3721

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

- Passerelle temporaire Pont Newaygo – Annulation de l'appel d'offres par la MRC ;
- Travaux de réhabilitation du réseau de sentiers de la Montfortaine ;
- Bon coup : Travaux chemin Spatz ;
- Nouveauté : Activité de bricolage à St-Michel (4 à 12 ans).

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- 4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de septembre 2025 ;
- 4.2** Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière ;
- 4.3** Avis d'assujettissement au droit de préemption – Identification des immeubles visés sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord ;
- 4.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-628 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour des travaux de voirie ;
- 4.5** Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Municipalité et la Base de plein air Bon départ pour les années 2026, 2027 et 2028 ;
- 4.6** Mandat au directeur général et greffier-trésorier pour négocier l'utilisation de l'Écocentre avec la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;
- 4.7** Approbation de l'offre de services de Juteau Ruel pour la location d'une nouvelle imprimante-photocopieuse ;
- 4.8** Transfert du surplus accumulé non affecté ;
- 4.9** Demande d'aide financière de la Galerie d'art du pavillon Montfort ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

- 4.10** Renouvellement du mandat pour le contrôle animalier ;
- 4.11** Dépôt du bilan des quatre dernières années ;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1** Rapport du président du Comité Sécurité publique ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1** Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2** Adoption de règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées par la Municipalité de Wentworth-Nord dans le secteur de Montfort pour la période hivernale ;
- 6.3** Adoption de règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées par la Municipalité de Wentworth-Nord dans le secteur de Laurel pour la période hivernale ;
- 6.4** Adoption de règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées par la Municipalité de Wentworth-Nord dans le secteur de Saint-Michel pour la période hivernale ;
- 6.5** Demande d'acquisition d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la Municipalité ;
- 6.6** Demande d'acquisition d'une partie du chemin Rozon et d'une partie du chemin René par la Municipalité ;
- 6.7** Mandat à la direction générale relatif à la mise à niveau de la chaussée du chemin Notre-Dame Sud ;
- 6.8** Autorisation pour l'achat d'une pelle à neige et d'un épandeur pour sable et sel ;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1** Rapport du président du Comité d'environnement ;
- 7.2** Intention de don du lot 5 588 004 du cadastre du Québec à Conservation nature Canada ;
- 7.3** Mandat à l'Association du Lac Laurel pour solliciter Transport Canada pour établir des restrictions de navigation sur le lac (vitesse et puissance des embarcations) ;
- 7.4** Dépôt du Plan de gestion proactif lié à l'achalandage du lac St-François-Xavier ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1** Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2** Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 30 septembre 2025 ;
- 8.3** Embauche d'un agent d'inspection en urbanisme et en environnement ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1** Rapport de la présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire ;
- 9.2** Rapport de la présidente du Comité loisirs et culture ;
- 9.3** Autorisation de signature – Protocole d'entente Circonflexe – Centrale mobile de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

10. PROJETS SPÉCIAUX

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

11. SUJET D’INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Karine Dostie, mairesse, fait une déclaration et un suivi concernant les sujets mentionnés ci-dessous :

- Passerelle temporaire Pont Newaygo – Annulation de l’appel d’offres par la MRC ;
- Travaux de réhabilitation du réseau de sentiers de la Montfortaine ;
- Bon coup : Travaux chemin Spotz ;
- Nouveauté : Activité de bricolage à St-Michel (4 à 12 ans).

2025-10-3722 3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025.

2025-10-3723 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D’IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d’adopter le rapport des salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 153 919.91 \$, l’émission des chèques numéro 29210 à 29318 pour un montant de 172 937.87 \$, les 50 paiements par dépôt direct au montant de 183 599.22 \$ et les 38 prélèvements pour un montant de 123 834.28 \$, les frais d’intérêt sur les différents emprunts au montant de 12 669 \$, pour un total de déboursés pour le mois de septembre de 643 949 \$.

FONDS D’ADMINISTRATION 2024		FONDS D’ADMINISTRATION 2025	
DÉNEIGEMENT :		DÉNEIGEMENT :	
ESSENCE/PROPANE :	17 275 \$	ESSENCE/PROPANE :	21 341 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	79 257 \$	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	84 214 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT :	5 259 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	7 551 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	73 600 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	75 254 \$
FRAIS JURIDIQUE :	23 919 \$	FRAIS JURIDIQUE :	38 973 \$
MRC DES PAYS-D’EN-HAUT :	12 726 \$	MRC DES PAYS-D’EN-HAUT :	28 075 \$
AUTES :	195 946 \$	AUTRES :	184 844 \$
DÉBOURSÉS :	407 982 \$	DÉBOURSÉS :	440 252 \$

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

SALAIRES :	113 724 \$	SALAIRES :	153 920 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	74 703 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	12 669 \$
IMMOBILISATIONS :	42 591 \$	IMMOBILISATIONS :	37 108 \$
GRAND TOTAL	639 000 \$	GRAND TOTAL	643 949 \$

2025-10-3724 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la mairesse, madame Karine Dostie, a préparé son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur relatif aux activités de la Municipalité pour l’année se terminant le 31 décembre 2024, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE ce rapport a été transmis au Conseil municipal, qui en prend acte, et sera disponible pour consultation par les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal :

Que le rapport de la mairesse, madame, Karine Dostie, sur la situation financière pour l’exercice terminant le 31 décembre 2024 soit déposé ;

Que le présent rapport soit rendu public et mis à la disposition des citoyens conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

2025-10-3725 4.3 AVIS D’ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – IDENTIFICATION DES IMMEUBLES VISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de l’article 1104.1.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu’elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l’exclusion d’un immeuble qui est la propriété d’un organisme public au sens de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) ;

ATTENDU QUE le 18 septembre 2024, le Conseil municipal de Wentworth-Nord a adopté le Règlement relatif à l’exercice du droit de préemption sur un immeuble numéro 2024-622 ;

ATTENDU QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d’assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2024-622 prévoit que le conseil doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l’objet d’un avis d’assujettissement au droit de préemption, en précisant la ou les fin(s) municipale(s) pour laquelle ou lesquelles la Municipalité pourra exercer son droit de préemption ;

ATTENDU QUE par la présente résolution, le Conseil souhaite assujettir au droit de préemption, pour une période de dix (10) ans, et ce, pour certaines fins municipales, sept (7) immeubles du territoire de la Municipalité de Wentworth-

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Nord ;

ATTENDU QUE ces immeubles ne sont pas la propriété d’un organisme public au sens de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu’ils n’ont pas fait l’objet d’un avis d’assujettissement pour un autre organisme municipal au sens de l’article 572.0.3 de la Loi sur les cités et villes et l'article 1104.1.3 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un outil favorisant une saine planification municipale et la réalisation de projet dans l’intérêt de la population de Wentworth-Nord ;

ATTENDU QU’il est considéré important et opportun de mettre en place des outils visant l’acquisition de propriétés afin de permettre la réalisation de projets et d’infrastructures publiques pour la population de Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’autoriser l’inscription au Registre foncier du Québec, d’avis d’assujettissement, d’une période de dix (10) ans, à l’égard de chacun des immeubles suivants, et ce, aux fins municipales qui y sont spécifiés :

ADRESSE	MATRICULE	LOT	PROPRIÉTAIRE (S)	FIN (S) VISÉE (S)
2280 chemin du lac-Farmer	2672-76-2637	5 938 083	Compagnie De Jésus	(1) Aménager un espace public, un parc, un espace vert, un accès à l’eau ou un terrain de jeux (2) Protéger un milieu naturel (3) Développer des réseaux de sentiers récréatifs
Lot vacant, route Principale	2870-37-3772	5 938 561	Jean-Francois Pominville et Stéphanie Pominville	Aménager des infrastructures municipales ou services d’utilités publiques
Lot vacant, chemin Notre-Dame Sud	3679-60-7648	5 588 011	Projets & Développement Chanda Inc.	(1) Aménager un espace public, un parc, un espace vert, un accès à l’eau ou un terrain de jeux (2) Protéger un milieu naturel (3) Développer des réseaux de sentiers récréatifs
Lot vacant, chemin Lisbourg	3983-77-4175	5 588 460	Christian Perrier	Aménager des infrastructures municipales ou services d’utilités publiques
Lot vacant, chemin Lisbourg	3983-78-5735	5 588 461	Christian Perrier	Aménager des infrastructures municipales ou services d’utilités publiques
Lot vacant, chemin Lisbourg	3983-87-5168	5 588 466	Georges Perrier	Aménager des infrastructures municipales ou services d’utilités publiques
Lot vacant, chemin du Bounty	4183-72-1562	5 587 986	162886 Canada Inc	(1) Aménager un espace public, un parc, un espace vert, un accès à l’eau ou un terrain de jeux (2) Protéger un milieu naturel (3) Développer des réseaux de sentiers récréatifs

D’autoriser le maire ou la mairesse et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, les avis d’assujettissement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

2025-10-3726 4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-628 DÉCRÉTANT LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE N'EXCÉDANT PAS 25 ANS, POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseiller monsieur Régent Gosselin,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2025-628 décrétant les dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour des travaux de voirie sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2025-628.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-10-3727 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA BASE DE PLEIN AIR BON DÉPART POUR LES ANNÉES 2026-2027 ET 2028

ATTENDU QUE la Municipalité offre diverses activités aux résidents de son territoire ;

ATTENDU la proposition de la Base de plein air Bon départ à la Municipalité pour la fourniture de services de camps de jour estival ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente 2026-2028 entre la Municipalité et la Base de plein air Bon départ.

2025-10-3728 4.6 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER POUR NÉGOCIER L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire que leurs citoyens puissent utiliser l'écocentre de la Municipalité de Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à négocier une entente avec la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour l'utilisation de l'écocentre.

2025-10-3729 4.7 APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE JUTEAU RUEL POUR LA LOCATION D'UNE NOUVELLE IMPRIMANTE-PHOTOCOPIEUSE

ATTENDU la nécessité de changer l'imprimante-photocopieuse Canon DX-C5740 ;

ATTENDU l'offre de service de Juteau Ruel pour la location d'une imprimante-photocopieuse Canon Image Force C5140i ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter l’offre de service de l’entreprise Juteau Ruel et d’autoriser monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à signer le contrat de service de location d’une imprimante-photocopieuse de marque Canon Image Force C5140i et autoriser monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à signer le contrat de service.

2025-10-3730 4.8 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

ATTENDU QU’il y a lieu de faire un transfert de poste budgétaire pour l’équilibration du rôle triennal 2026-2027-2028 par Evimbec (Équilibration optionnelle) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’affecter la somme de 130 800 \$ provenant du surplus accumulé non affecté (55 99100 000) à l’activité de fonctionnement suivant :

- Honoraire équilibration (02 15001 417).

2025-10-3731 4.9 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DE LA GALERIE D’ART DU PAVILLON MONTFORT

ATTENDU QUE la Galerie d’art du pavillon Montfort a déposé une demande d’aide financière afin de les soutenir pour la tenue de l’exposition « Éclats d’automne » activité de Journées de la culture tenue le 27 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la Politique d’octroi de dons, de commandite et de subvention ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accorder un appui financier à la Galerie d’art du pavillon Montfort pour un montant de 475 \$.

2025-10-3732 4.10 RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER

ATTENDU QUE la firme Patrouille Canine Inc. offre son service de contrôle animalier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 au même taux qu’en 2025 ;

ATTENDU QU’il y a lieu d’avoir un contrat avec une firme externe pour le service de contrôle animalier sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter l’offre de service de la firme Patrouille Canine Inc., pour un montant de 12 999.96 \$, taxes en sus, pour le service de contrôle animalier sur le territoire de Wentworth-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;

Que monsieur Alexandre Roy et tout employé de Patrouille Canine Inc. soient nommés « Fonctionnaire désigné » à l’administration et à l’application du règlement 2022-556 relatif au contrôle des animaux incluant tous les amendements.

2025-10-3733

4.11 DÉPÔT DU BILAN DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

Madame Karine Dostie, mairesse, fait lecture et dépose le bilan des quatre dernières années.

Ce bilan sera disponible sur le site web de la Municipalité.

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2025-10-3734

6.2 ADOPTION DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L’ENTRETIEN DE VOIES PRIVÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD DANS LE SECTEUR DE MONTFORT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l’article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir entretenir des chemins privés et pouvoir imposer un mode de tarification pour l’entretien de ces chemins, selon les articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le mode de tarification tiendra compte du bénéfice reçu par les propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n°2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales, ainsi que tous ses amendements en faisant partie intégrante ;

ATTENDU QUE pour donner suite à la demande du représentant de ces chemins, les appels d’offres pour l’entretien hivernal de ces chemins ont été demandés selon les directives et périodes sollicitées par celui-ci ;

ATTENDU QU’une majorité des propriétaires riverains de ces chemins ont demandé un entretien du chemin à leurs frais ;

ATTENDU QUE les entreprises concernées seront avisées de procéder aux travaux d’entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU’un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur Eric Johnston,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter les règlements suivants :

Règlement 2025-564 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

Règlement 2025-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (du #330 au #753) et d'une partie du chemin entre les barrières sur le Chemin-de-Fer Est par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

Règlement 2025-612 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de voies privées du Domaine du Lac St-Victor Inc. par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

2025-10-3735

6.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE VOIES PRIVÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD DANS LE SECTEUR DE LAUREL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir entretenir des chemins privés et pouvoir imposer un mode de tarification pour l'entretien de ces chemins, selon les articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le mode de tarification tiendra compte du bénéfice reçu par les propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n°2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales, ainsi que tous ses amendements en faisant partie intégrante ;

ATTENDU QUE pour donner suite à la demande du représentant de ces chemins, les appels d'offres pour l'entretien hivernal de ces chemins ont été demandés selon les directives et périodes sollicitées par celui-ci ;

ATTENDU QU'une majorité des propriétaires riverains de ces chemins ont demandé un entretien du chemin à leurs frais ;

ATTENDU QUE les entreprises concernées seront avisées de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par madame Catherine Léger, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter les règlements suivants :

Règlement 2025-614 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la 23^e rue par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Sonia et Chantal par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-576 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-578 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel par la Municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2025-2026 ;

Règlement 2025-596 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Huguette par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-573 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-572 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-579 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des chemins Rozon et René par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

2025-10-3736 **6.4 ADOPTION DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE VOIES PRIVÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD DANS LE SECTEUR DE SAINT-MICHEL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir entretenir des chemins privés et pouvoir imposer un mode de tarification pour l'entretien de ces chemins, selon les articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le mode de tarification tiendra compte du bénéfice reçu par les propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n°2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales, ainsi que tous ses amendements en faisant partie intégrante ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE pour donner suite à la demande du représentant de ces chemins, les appels d’offres pour l’entretien hivernal de ces chemins ont été demandés selon les directives et périodes sollicitées par celui-ci ;

ATTENDU QU’une majorité des propriétaires riverains de ces chemins ont demandé un entretien du chemin à leurs frais ;

ATTENDU QUE les entreprises concernées seront avisées de procéder aux travaux d’entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU’un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’adopter les règlements suivants :

Règlement 2025-574 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel de la rue Dupuis par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-565 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-581 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel du chemin du Lac-La-Rivière par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

Règlement 2025-566 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel de la rue des Jacinthes par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

Règlement 2025-577 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel du chemin Linda par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Règlement 2025-570 décrétant les modalités de prise en charge de l’entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

2025-10-3737

6.5 DEMANDE D’ACQUISITION D’UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a la volonté d’acquérir une partie du chemin du Lac-Gustave localisée entre l’extrémité ouest du lot 6 040 078 du cadastre du Québec et l’intersection située sur le lot 5 830 436 du cadastre du Québec de la circonscription foncière d’Argenteuil, tel qu’illustré à la carte jointe à la présente ;

ATTENDU QUE cette partie du chemin du Lac-Gustave porte sur un territoire non cadastré et sur le lot 5 830 436 du cadastre du Québec de la circonscription foncière d’Argenteuil ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE cette partie du chemin appartient au gouvernement du Québec sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prendre possession de cette partie de chemin afin de l’entretenir adéquatement pour la sécurité des usagers et l’efficacité des services de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement en processus d’acquisition d’une autre partie du chemin du Lac-Gustave portant sur les lots 6 027 829 et 6 040 078 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière d’Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de faire une demande auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec pour acquérir la partie du chemin du Lac-Gustave localisée entre l’extrémité ouest du lot 6 040 078 du cadastre du Québec et l’intersection située sur le lot 5 830 436 du cadastre du Québec de la circonscription foncière d’Argenteuil, telle qu’illustré à la carte jointe à la présente.

2025-10-3738

6.6 DEMANDE D’ACQUISITION D’UNE PARTIE DU CHEMIN ROZON ET D’UNE PARTIE DU CHEMIN RENÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a la volonté d’acquérir une partie du chemin Rozon portant sur le lot 5 940 083 et une partie du chemin René portant sur le lot 5 840 084 du cadastre du Québec, de la circonscription d’Argenteuil ;

ATTENDU QUE ces lots appartiennent au gouvernement du Québec sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prendre possession de ces parties de chemin afin de les entretenir adéquatement pour la sécurité des usagers et l’efficacité des services de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède et entretien actuellement la totalité de l’autre partie du chemin Rozon portant sur les lots 5 940 080, 5 940 081, 5 940 082 et 5 940 221 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière d’Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de faire une demande auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec pour acquérir la partie du chemin Rozon portant sur le lot 5 940 083 et la partie du chemin René portant sur le lot 5 940 084 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière d’Argenteuil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

2025-10-3739 6.7 MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIF À LA MISE À NIVEAU DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN NOTRE-DAME SUD

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à des travaux majeurs de réfection sur le chemin Notre-Dame Sud ;

ATTENDU l'état de la surface de roulement de la chaussée du chemin Notre-Dame Sud ;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de mettre à niveau la surface de roulement de la chaussée du chemin Notre-Dame Sud ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater la direction générale afin qu'une mise à niveau de la chaussée soit faite sur le chemin Notre-Dame Sud.

2025-10-3740 6.8 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE PELLE À NEIGE ET D'UN ÉPANDEUR POUR SABLE ET SEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a procédé à un appel d'offre sur invitation, pour l'acquisition d'une pelle à neige et d'un épandeur pour sable et sel pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU la réception de deux (2) soumissions décrites ci-dessous :

FOURNISSEUR	PRIX AVANT TAXES	PRIX TOTAL
Robitaille équipement Inc.	30 407.04 \$	34 960.49 \$
Marie-Ève Gagnon	32 681.33 \$	37 575.36 \$

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission de l'entreprise Robitaille équipement Inc. pour l'achat d'une pelle à neige et d'un épandeur pour sable et sel ;

D'autoriser la dépense au montant de 34 960.49 \$ taxes incluses ;

Que cette dépense soit affectée au Fonds de roulement pour un financement de 5 ans à compter de 2026.

7.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

2025-10-3741

7.2 INTENTION DE DON DU LOT 5 588 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC À CONSERVATION NATURE CANADA

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 588 004 du cadastre du Québec et souhaite que les milieux naturels qu’il contient soient préservés ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-05-3563 visait à entamer des discussions avec l’organisme Conservation Nature Canada en vue de réaliser un échange de terrains destiné à agrandir la zone à statut de « réserve naturelle » et y exclure certaines portions de terrain inadéquates pour ce statut ;

ATTENDU QUE l’exclusion de certaines portions de terrain de la zone de « réserve naturelle », bien que potentiellement justifiée, peut s’avérer long et complexe compte tenu de l’avis préalablement requis du Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QUE l’intention première de la municipalité est la préservation des milieux naturels constituant le lot 5 588 004 du cadastre du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, de signer, au nom de la Municipalité, une lettre d’intention de don du terrain ayant le numéro de lot 5 588 004 du cadastre du Québec auprès de l’organisme Conservation Nature Canada ;

De prévoir, au cas où la démarche ne pourrait aboutir avec Conservation Nature Canada, que le don de ce lot soit réorienté vers un autre organisme de conservation ;

De donner pouvoir au directeur général et greffier-trésorier de signer tout document relatif à cette démarche.

2025-10-3742

7.3 MANDAT À L’ASSOCIATION DU LAC LAUREL POUR SOLLICITER TRANSPORT CANADA POUR ÉTABLIR DES RESTRICTIONS DE NAVIGATION SUR LE LAC (VITESSE ET PUISSANCE DES EMBARCATIONS)

ATTENDU QUE la navigation sur les plans d’eau, relevant des prérogatives du gouvernement fédéral, est régie par Transport Canada ;

ATTENDU QU’en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, le Règlement sur les restrictions visant l’utilisation des bâtiments (RRVUB) permet aux administrations locales de répondre aux préoccupations en matière de sécurité, d’environnement et d’intérêt public sur leurs voies navigables locales en imposant des restrictions sur la vitesse, les heures d’utilisation, le type de propulsion et les activités ;

ATTENDU QUE l’association du lac Laurel a sollicité la municipalité de Wentworth-Nord et du Lac-des-Seize-Îles pour la mise en place de restrictions de puissance et de vitesse pour mieux encadrer la navigation sur le lac ;

ATTENDU QUE l’adaptation des conditions de navigation à la bathymétrie et la superficie du lac peut être bénéfique pour préserver la qualité du plan d’eau ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE l’encadrement de la navigation peut améliorer l’harmonie des divers usages pratiqués sur le lac ;

ATTENDU QUE le lac Laurel est situé sur le territoire des municipalités de Wentworth-Nord et du Lac-des-Seize-Îles ;

ATTENDU QUE les deux municipalités souhaitent autoriser l’association du lac Laurel à préparer les composantes exigées en vue du dépôt d’une demande officielle auprès de Transport Canada ;

ATTENDU QU’une consultation publique conjointe devra être organisée par les deux Municipalités, pour confirmer le consensus des mesures proposées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater l’Association du lac Laurel afin :

D’identifier les sources et causes des problèmes rencontrés et solutions potentielles en vue de la consultation publique ;

Constituer les composantes essentielles à la préparation d’une demande officielle auprès de Transport Canada en application du Règlement sur les restrictions visant l’utilisation des bâtiments (RRVUB) ;

Entamer les discussions avec Transport Canada relativement aux restrictions à la navigation sur le lac Laurel au nom des municipalités de Wentworth Nord et Lac des Seize-Iles.

2025-10-3743

7.4 DÉPÔT DU PLAN DE GESTION PROACTIF LIÉ À L’ACHALANDAGE DU LAC ST-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QU’un accès public sur un terrain municipal est présent au lac St-François-Xavier ;

ATTENDU le nombre élevé d’embarcations qui sont mises à l’eau dont plusieurs ne sont pas lavées ;

ATTENDU QUE même si les embarcations sont lavées, la santé du lac est compromise par un fort achalandage car les embarcations transportent le potamot partout dans le lac (l’entrée publique du lac étant située dans une zone ou beaucoup de potamot est présent) ;

ATTENDU QUE maintenir un bon voisinage entre les résidents du lac, les citoyens de Wentworth-Nord et les utilisateurs est toujours un défi ;

ATTENDU QU’un plan préliminaire de gestion de l’achalandage au lac St-François-Xavier a été déposé au Conseil municipal du mois de mai ;

ATTENDU QUE les actions ciblées sur ce plan ont été implantées en 2025 ;

ATTENDU QU’une rencontre de bilan s’est tenue avec des représentants de l’Association du lac St-François-Xavier, du Fonds environnemental St-François-Xavier ainsi que du Comité consultatif en environnement (CCE) ;

ATTENDU QU’à l’issue de cette rencontre, un document de recommandation a été rédigé ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE ces recommandations incluent plusieurs actions visant notamment à :

- Poursuivre la sensibilisation par de l’affichage ;
- Instaurer une surveillance estivale pour l’accès public ;
- Mieux collaborer avec la MRC ;
- Faire appliquer nos règlements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter le dépôt du Plan de gestion proactif lié à l’achalandage du lac St-François-Xavier ;

Que le Conseil municipal accepte le dépôt des recommandations de ce plan ;

Que le Conseil municipal s’engage à mettre en œuvre les recommandations déposées par le Comité consultatif d’environnement ;

Qu’il soit confié à l’administration la réalisation et le suivi des actions demandées pour l’été 2026.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L’URBANISME

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l’urbanisme, fait son rapport.

2025-10-3744 8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2025

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 30 septembre 2025 est déposée.

2025-10-3745 8.3 EMBAUCHE D’UN AGENT D’INSPECTION EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-3689 mentionnant l’embauche de monsieur Marc-André Bédard à titre de stagiaire en urbanisme et en environnement pour une période de 150 heures ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement de prolonger le mandat de monsieur Bédard à titre d’agent d’inspection pour une durée de deux (2) mois ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l’embauche de monsieur Marc-André Bédard à titre d’agent d’inspection pour le Service de l’urbanisme et de l’environnement pour une durée de deux (2) mois ;

Que monsieur Marc-André Bédard soit nommé « Fonctionnaire désigné » à l’administration et à l’application des règlements d’urbanisme ainsi qu’au règlement 2020-155 concernant les nuisances, la paix et l’ordre, le règlement 2023-526 concernant la protection et l’accès aux plans d’eau, le règlement 2021-584 relatif au contrôle de l’éclairage extérieur, le règlement 2023-611 relatif à l’entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, le règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux et le règlement SQ-2023 (circulation, stationnement, paix et le bon ordre) incluant tous les amendements en lien avec ces règlements.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

9.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE

Madame Catherine Léger, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

2025-10-3746

9.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE CIRCONFLEXE – CENTRALE MOBILE DE LA MRC DES PAYS-D’EN-HAUT

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides a reçu le mandat du ministère de l’éducation du Québec (MEQ) de mettre sur pied le projet Circonflexe afin de développer un réseau collectif provincial de prêts d’équipements sportifs, récréatifs et adaptés, destinés à l’ensemble des citoyens du Québec ;

ATTENDU QUE le projet Circonflexe vise à rendre accessibles gratuitement les équipements aux citoyens de l’ensemble de la région des Laurentides et de la province du Québec ;

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides désire mettre en place plusieurs centrales Circonflexe dans l’ensemble des Laurentides d’ici la conclusion de la présente entente avec le MEQ se terminant en 2027 ;

ATTENDU QUE l’entente intervenue entre Loisirs Laurentides et la MRC pour la convention d’aide financière et entente de partenariat pour la mise en place et la gestion d’une centrale de prêts d’équipement Circonflexe (annexe A) ;

ATTENDU QUE les Villes et Municipalités désirent s’impliquer et décharger la MRC de certaines responsabilités en lien avec la centrale mobile de la MRC ;

ATTENDU QUE les parties désirent, dans le cadre d’une entente, prévoir les responsabilités de chacun et convenir des termes de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’autoriser madame Karine Dostie, mairesse, et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d’entente Circonflexe, à intervenir entre la MRC des Pays-d’en-Haut, la Municipalité de Wentworth-Nord et d’autres Villes et Municipalités de la MRC.

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D’INTÉRÊT PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Karine Dostie, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l’occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l’intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 1^{er} octobre 2025.

2025-10-3747

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 29 minutes.

Karine Dostie
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général
et Greffier-trésorier